DOSSIER D'INSCRIPTION
à compléter et à retourner au lycée

ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES

LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI

Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...

...à un tarif juste adapté à vos ressources

Nom et prénom de l'élève : _____

Nom du lycée : _____

Classe : _____

Année :

www.iledefrance.fr/equitables

îledeFrance
Demain s'invente ici

QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **1,50 € et 4,00 €** au ticket et entre **1,20 € et 3,70 €** pour un forfait annuel.
- **La Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56 à 87 %).
- Ci-dessous **le prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**		
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €
≥ 5 970,00 €	≥ 7 164,00 €	≥ 9 552,00 €

		Tarif par repas			
	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket	Tarif par forfait*	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	≤ 183 €	1,50 €	1,20 €	9,00 €	de 83 % à 87 %
B	≤ 353 €	1,70 €	1,40 €		de 81 % à 84 %
C	≤ 518 €	1,90 €	1,60 €		de 79 % à 82 %
D	≤ 689 €	2,10 €	1,80 €		de 77 % à 80 %
E	≤ 874 €	2,30 €	2,00 €		de 74 % à 78 %
F	≤ 1 078 €	2,50 €	2,20 €		de 72 % à 76 %
G	≤ 1 333 €	2,70 €	2,40 €		de 70 % à 73 %
H	≤ 1 689 €	3,00 €	2,70 €		de 67 % à 70 %
I	≤ 2 388 €	3,50 €	3,20 €		de 61 % à 64 %
J	≥ 2 388 €	4,00 €	3,70 €		de 56 % à 59 %

* Selon les établissements, les familles ont la possibilité de souscrire une formule d'inscription au forfait et bénéficient d'un abattement supplémentaire de 0,30 cts par repas.

** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Vous transmettez au lycée **ce dossier « Restauration scolaire »** complété et accompagné de **l'attestation de restauration scolaire** (cf. démarche ci-contre).

L'attestation est **valable pour l'année scolaire.**

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/ Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer **l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial** soit :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr)

- sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte

- via l'application smartphone Caf.

Vous n'êtes pas allocataire Caf :

Une **calculette** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire.

www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- **photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,**
- **photocopies de l'intégralité du livret de famille,**
- **et photocopies des prestations familiales du dernier mois.**

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables

0 800 075 065

Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 du 18.05 au 03.07.2015 et du 24.08 au 25.09.2015

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- Attention : si votre dossier est incomplet le tarif maximal vous sera appliqué soit 4 € pour le ticket ou 3,70 € pour le forfait.

Plus d'informations ?

www.iledefrance.fr/equitables

îledeFrance

Région Île-de-France

Unité lycées
35, boulevard des Invalides – 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr